

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 03603 Numéro SIREN : 830 441 150 Nom ou dénomination : A.D.W. ADVERTISING DATA WIRELESS NETWORK
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/01/2020 sous le numéro de dépôt 1759

Greffe du tribunal de commerce de Créteil



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 15/01/2020

Numéro de dépôt : 2020/1759

Déposant :

Nom/dénomination : A.D.W. ADVERTISING DATA WIRELESS NETWORK

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 830 441 150

N° gestion : 2017 B 03603



EBP Informatique 2019

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Designation de l'entreprise

ADW ADVERSING DATA WIRELESS NETWORK

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le
3 0 0 6 2 0 1 9

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				210	47 044			
	Production vendue	{	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215				
			Services *		217	4 487			
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)					222		
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					225			
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits					230	36		
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						242	51 566	
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	43 690		
	Variation de stocks (marchandises) *					235			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)				242	21 850		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)				244			
	Rémunérations du personnel *					250			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252			
CHARGES D'EXPLOITATION	Dotations aux amortissements *					254			
	Dotations aux provisions					256			
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259		154		
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)						264	65 693		
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(14 127)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	27		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		{		dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347	808			
		{		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348				
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(14 962)		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	14 962		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	{		Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999				
Dédutions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art 44. undécies)	990				
	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)						992		
	Droit divers	Créance due au report en arrière du déficit				346		850	
		Dédution exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352	14 962	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :						360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370	14 962		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



Signature

ADW ADVERSING DATA WIRELESS NETWORK
Etat financier au 30/06/2019

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses base :

- continuité d'exploitation
- permanence des méthodes
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évolution des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- Immobilisation corporelles et incorporelles

Coût historique

Taux pratiqués : - construction	NON APPLICABLE
- installation matériel	LINEAIRE 20% ou DEGRE
- installation agencement	LINEAIRE 10% à 25%
- matériel transport	NON APPLICABLE
- matériel bureau	LINEAIRE 20% A 25%
- mobilier	LINEAIRE idem

- Participations et autres titres

NEANT

- Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode FIFO
(premier entré, premier sorti)

La valeur brute est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires.
lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

GA

Créance et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à la valeur nominale. Une provision Pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

RENSEIGNEMENT CHIFFRES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 30 JUIN 2019

Total du bilan.....	15649.00
• Résultat de l'exercice.....	-14962.00
• Chiffre d'affaire.....	51531.00
• Amortissement.....	0.00
• Provision.....	0.00

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019

Les notes ou tableaux, font parties intégrante des comptes annuels qui ont été établis en date du 30 JUIN 2019

Variation des capitaux propres.

- CAPITAL	1000.00
• Montant antérieur des capitaux propres	7902.00
• Résultat de l'exercice.....	-14962.00
-	-----
Montant nouveau des capitaux propres.....	-6060.00

S.A.

SOCIETE : ADW ADVERSING DATA WIRELESS NETWORK
Société anonyme simplifiée au capital de 1000.00

Siège social : 5-7 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94160 ST MANDE

R.C.S. 830 441 150 00018

**PROPOSITION D'AFFECTATION
DES RESULTATS DE L'EXERCICE ARRETE AU 30 JUIN 2019**

Résolution présentée au vote de l'Assemblée

Sur la proposition de la gérance, l'Assemblée décide de :

- reporter à nouveau le reliquat de Euros..... -14962.00
- affecter à la reserve légale un montant de Euros. .00

Montant total du résultat de l'exercice écoulé Euros -14962.00

Fait à PARIS

Le 30 SEPTEMBRE 2019

LE PRESIDENT Mme ALLOUL Stephanie



SOCIETE : ADW ADVERSING DATA WIRELESS NETWORK

Société anonyme simplifiée au capital de 1000.00 EUROS

**Siège social : 5-7 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94160 SAINT
MANDE**

R.C.S. : 830 441 150

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
EXERCICE 2019**

Cher associé,

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966.

Conformément aux dispositions légales, nous vous déclarons qu'aucune opération de la nature des conventions visées par l'article 40 de la loi 56/537 du 24 juillet 1966 n'est intervenue entre notre société et l'un de ses membres, qu'il soit gérant ou non gérant.

Fait à PARIS

Le : 30 SEPTEMBRE 2019

Le Président : Mme ALLOUL Stéphanie



SOCIETE : ADW ADWERSING DATA WIRELESS NETWORK

Société à responsabilité limitée au capital de 1000.00 EUROS

**Siège social : 5-7 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94160 ST MANDE
R.C.S. 830 441150**

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EXERCICE 2018/2019**

L'an deux mille dix neuf et le trente septembre à onze heures, les porteurs de parts de la société ADW ADWERSING DATA WIRELESS NETWORK sont réunis en assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au dit Siège Social, sur la convocation adressée par la gérance, en date du 20 septembre 2019, par lettre individuelles, à chaque associé

La séance est présidée par Madame qui demande acte, en ouvrant la séance, de la régularité de l'Assemblée, tant que sous celle de convocations, que sous le rapport du quorum, ce que l'Assemblée reconnaît à l'unanimité.

Le président dépose sur le bureau :

- un exemplaire des statuts ;
- une copie de la lettre de convocation ;
- les rapports de la gérance prévus par la loi et par les statuts

Il y joint l'inventaire, le bilan et le compte de résultats et fait remarquer que ces divers documents ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, avant la date de l'assemblée, dans les délais légaux, ce que les associés reconnaissent à l'unanimité.



L'ordre du jour prévoit :

- Lecture et approbation éventuelle du rapport de la gérance relatif à la gestion de l'exercice écoulé et du rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi

66/537 du 24 juillet 1966 ;

- Examen et approbation éventuelle des comptes , du bilan, des tableaux et résultats ;
- Décision à prendre au regard de l'affectation des résultats de l'exercice ;
- Quitus éventuel à accorder à la gérance et rémunération du gérant.

Après lecture des rapports de la gérance, la discussion générale est ouverte.

Au cours d'un échange de vues, des éclaircissements sont fournis ; puis plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont alors mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée, donne tout d'abord acte à la gérance de la parfaite régularité de la réunion, puis, après avoir étudié le rapport de la gérance, relatant les opérations de l'exercice écoulé, approuve ledit rapport, ainsi que lesdites opérations, le bilan, les comptes de résultats et de pertes et profits, tels qu'ils ont été déposés au Siège social, à l'intention des associés, préalablement à l'Assemblée, dans les délais légaux.

Elle accorde, en conséquence, à la gérance, quitus pur et simple, entier et définitif, pour sa gestion, au titre de l'exercice écoulé.



Elle approuve les méthodes d'évaluation employées, ainsi que la forme et la présentation des comptes sociaux.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée, ayant écouté la lecture du rapport spécial de la gérance, relatif aux opérations visées par l'article 50 de la loi 66/537 du 24 juillet 1966, déclare qu'il ne donne lieu à aucune observation.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Sur la proposition de la gérance l'assemblée décide de :
reporter à nouveau le reliquat de euros -14962.00
d'affecter à la reserve légale un montant 0.00 euros

Montant global du résultat de l'exercice écoulé..... -14962.00 euros

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

La gérance est chargée de la régularisation des résolutions qui précèdent. A cet effet, tous les pouvoirs sont conférés au porteur de l'un des exemplaires du présent pour effectuer toutes formalités prescrites par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, pour être porté au
Registre des délibérations de la société.

ASSOCIES PRESENTS:

EMARGEMENT

Mme ALLOUL Stéphanie



SOCIETE ADW ADVERSING DATA WIRELESS NETWORK

RAPPORT ANNUEL DE GESTION (exercice 2018/2019)

Cher associé,

Conformément à l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 9 du décret du 1er mars 1985, nous vous présentons le Rapport de Gestion concernant notre exercice social clôturé le 30 JUIN 2019

Vous avez bien voulu constater la parfaite régularité de la présente assemblée, sous tous les rapports.

L'exercice qui a été d'une manière générale bon se présente ainsi :

- Notre chiffre d'affaire est moyen.
- Le résultat a été en définitive, de -14962.00euros

D'après nos dernières observations, nous prévoyons que l'exercice en cours sera meilleurs.

RENSEIGNEMENT D'ORDRE COMPTABLE

1) CHIFFRE D'AFFAIRE annuel de euros: 51531.00 euros

2) CHARGES GLOBALES de l'exercice de 22004.00 euros

Ainsi détaillées :

-- Charges externes.....	de Euros	21850.00
-- Impôts et taxes.....	de Euros	0.00
-- Frais de personnel.....	de Euros	0.00
-- Charges sociales.....	de Euros	0.00
-- Amortissements.....	de Euros	0.00
-- Provision	de Euros	0.00
-- Charges financières.....	de Euros	0.00
-- Autres charges.....	de Euros	154.00



- 3) RESULTAT NET COMPTABLE : -14962.00 euros
- 4) CAPITAUX PROPRES / Après bilan report à nouveau
- 5) AFFECTATION DES RESULTATS : nous vous proposons le report à nouveau des résultats.

Votre information étant complète, nous allons vous lire notre rapport spécial prévu par l'article 50 de la loi sur les sociétés, ensuite et après votre approbation des comptes, vous aurez à statuer sur l'affectation des résultats, et éventuellement le quitus à accorder à votre gérance.

Entre-temps, si vous désirez avoir d'autres renseignements, nous vous ferons un plaisir de vous éclairer.

ETABLI à PARIS LE 30 septembre 2019

LA PRESIDENTE Mme ALLOUL Stéphanie

